

de Juin, il est entré dans le Port de cette Ville, cent-cinquante Vaisseaux de Nation étrangère, tant de guerre que marchands.

Il y a quelques années qu'on a commencé à vouloir assujettir les maisons commerces Suisses, établies en *France*, à l'acquit des mêmes droits que les Nationaux, quoiqu'elles en fussent exemptes depuis l'époque des premiers Traités conclus entre cette Couronne & le Corps Helvétique. Les principaux de ces droits étoient la Capitation & l'Indultrie. Quelques Négocians Suisses de qui on les exigeoit en avoient porté plainte aux Cantons, & leurs Députés s'étoient occupés de cette affaire dans plusieurs Diettes consécutives. A présent le Roi leur a annoncé par une Lettre, la résolution prise de faire payer aux Négocians Suisses, domiciliés en *France*, les droits en question sur le même pied que les Sujets du Royaume, en portant même à un prix très-haut la taxe de l'Indultrie. Les motifs de cette résolution sont que dans l'origine l'exemption de ces droits n'a été accordée qu'aux Militaires Suisses qui servent en *France* & exposent leur vie pour la défense de l'Etat ; & que par conséquent c'est abusivement que les Négocians de la même Nation en ont joui jusqu'à présent.

Bezançon. Le Parlement de cette Ville, qui a voulu imiter celui de *Paris*, a reçu comme lui le coup qui le menaçoit. D'autres pourront bien avoir bientôt le même sort. Mais rapportons ce dont il est ici question. Mr. de Grosbois, premier Président, reçut le 4. Août à cinq heures du matin des ordres du Roi, qui l'exilent à sa Terre de *Grosbois*. Le soir Mr. le Duc de
Randan